



## RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS

### 1 - Ambition

Poursuivre la dynamique mise en place en 2023, à l'occasion des 60 ans du Parc national de la Vanoise, autour d'**actions des uns et des autres**, pour faire rayonner cet espace protégé et ses patrimoines auprès d'un **public large**.

### 2 - Contexte

En 2023, le Parc national de la Vanoise fêtait ses 60 ans autour de nombreuses initiatives partenaires. L'établissement public du Parc souhaite **poursuivre cette dynamique basée sur les initiatives locales** des habitants et acteurs du territoire.

En lançant l'appel à projets « Envie de Vanoise », il invite les acteurs des communes du Parc national de la Vanoise à proposer et organiser des actions.

Toutes les initiatives en lien avec la nature, la biodiversité, le paysage, la montagne, le terroir, la vie dans les vallées du massif de la Vanoise, portées par tout type d'acteurs privés ou publics, peuvent être proposées au titre de cet appel à projets. Les projets pourront être de nature très diverse, allant de l'animation à destination des scolaires à la production d'expositions, en passant par des manifestations thématiques et des chantiers collectifs.

Les actions sélectionnées contribueront à une dynamique de partage des enjeux et du patrimoine avec la famille élargie du Parc, espace naturel d'exception et bien commun.

### 3 - Objectifs

Les actions doivent faire **écho aux missions et valeurs** portées par le Parc : protection de la nature, des paysages et du patrimoine, accueil adapté du public et sensibilisation à l'environnement, développement des activités locales compatibles avec la biodiversité (pastoralisme, sport de nature, alpinisme, etc).

Seront particulièrement appréciées les actions qui mobiliseront du public ou le mode participatif citoyen, le portage collectif et partenarial, ainsi que l'innovation et la créativité.

Les projets pourront prendre toutes les formes possibles, par exemple : exposition, concert, conférence, fête locale, spectacle, visite guidée, chantier participatif, animation, stage, compétition, concours, atelier artistique, projet scolaire, etc).

## 4 - Engagements réciproques et modalités de soutien du Parc national de la Vanoise

Par le biais de cet appel à projets, les porteurs de projet et le Parc national formulent le souhait de contribuer mutuellement à une dynamique de partage autour du Parc, espace naturel d'exception et bien commun.

Cette logique de complémentarité et de réciprocité s'appuie sur des engagements respectifs.

- 1. Engagement du porteur de projet :** avoir la capacité financière et matérielle de mettre en œuvre l'action par ses propres moyens (principe d'auto-portage).
- 2. Engagement du Parc national :** les porteurs retenus :
  - Pourront intégrer sur leurs supports de communication relatifs au projet retenu le tampon « Envie de Vanoise » ;
  - Seront relayés par les actions de communication du Parc, notamment sur son site internet et sur ses réseaux sociaux pour ceux qui indiqueront dans leur publication le #EnviedeVanoise ;
  - Seront mis en relation par thématiques pour développer des synergies ;
  - Pourront faire l'objet, **sous réserve des ressources de l'établissement du Parc**, d'un soutien en ingénierie (ex : mise à disposition d'éléments de connaissance, d'outils pédagogiques ou de valorisation du patrimoine, etc) et/ou d'une présence d'un personnel de l'établissement.

À noter que le Parc national retiendra tous les projets pertinents, répondant aux règles et critères. Une dizaine d'entre eux pourront être soutenus financièrement jusqu'à 500 €.

## 5 - Règles d'éligibilité

L'appel à projets vise à soutenir des actions qui répondront aux critères d'éligibilité énoncés ci-dessous. Sans le respect de ces critères, la candidature ne pourra pas être instruite.

- **Objectif(s) visé(s) :** l'action doit faire écho aux missions et valeurs portées par le Parc national.
- **Cible de l'initiative :** l'action devra associer un public, d'une manière ou d'une autre, dans le faire ensemble ou le partage. Tous les publics sont possibles. La participation du public à l'action pourra être gratuite ou payante mais avec une politique tarifaire attractive.
- **Période et durée :** l'action peut porter sur une demi-journée comme sur toute l'année 2024 et se répéter les années suivantes.
- **Périmètre géographique :** l'action doit se dérouler en Vanoise.

## 6 - Critères et modalités de sélection

Les dossiers seront examinés sur les points successifs suivants :

- **Recevabilité administrative** du dossier (complétude) ;
- **Éligibilité** du projet : cible, périmètre géographique, période-durée et objectif ;
- **Évaluation technique** de la pertinence et de la portée du projet par un comité de sélection composé d'administrateurs et d'agents du Parc national de la Vanoise. Les porteurs de projet sélectionnés seront informés des résultats par courrier du Parc national.

## 7 - Modalités de dépôt des candidatures

Dépôt des candidatures **en ligne sur Démarches Simplifiées :**  
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets>

Appel à projets en **2 vagues**, périodes de dépôt :

- 1<sup>ère</sup> vague : jusqu'au 15 mai 2024
- 2<sup>ème</sup> vague : jusqu'au 31 août 2024

## 8 - Informations et contacts

**Courriel :** [accueil@vanoise-parcnational.fr](mailto:accueil@vanoise-parcnational.fr)

**Site internet :** <https://votreparc.vanoise.com/appel-a-projets>